

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2017

## COMPTE - RENDU

Présents: Michel DEVELAY, Nicole VIÉ, Didier PARIS, Frédéric FRISSON, Véronique LARRIVÉ, Mélanie CHAABOUB, Eric VERRIER, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA

Excusés: Olivier THIBAULT

Secrétaire de la séance: Mélanie CHAABOUB

### **Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité**

#### ◆ **Vote du compte de gestion - villechétive ( 2017 DE 05)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel DEVELAY

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

#### ◆ **Vote du compte administratif - villechétive ( 2017 DE 06)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nicole VIE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Nicole VIE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 318.51			198 000.94	1 318.51	198 000.94
Opérations exercice	104 408.54	47 765.43	196 255.80	224 679.82	300 664.34	272 445.25
Total	105 727.05	47 765.43	196 255.80	422 680.76	301 982.85	470 446.19
Résultat de clôture	57 961.62			226 424.96		168 463.34
Restes à réaliser	76 460.00	74 491.00			76 460.00	74 491.00
Total cumulé	134 421.62	74 491.00		226 424.96	76 460.00	242 954.34
Résultat définitif	59 930.62			226 424.96		166 494.34

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

◆ **Affectation du résultat de fonctionnement - villechétive ( 2017 DE 07)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :**excédent de 226 424.96**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	198 000.94
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	125 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>28 424.02</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>226 424.96</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	<b>226 424.96</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	59 930.62
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	166 494.34
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

◆ **Vote des taux de contributions directes ( 2017 DE 08)**

Le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2016 et communique à l'Assemblée l'état des notifications des taux d'impositions des taxes locales pour l'année 2017 présentés par les services de l'Etat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable pour ne pas modifier les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'exercice 2017 à savoir:

Taxe d'habitation : **18,52%**

Taxe foncière (bâti) : **20,15%**

Taxe foncière (non bâti) : **54,77%**

Cotisation foncière des Entreprises : **23,13%**

Ce qui portera le produit fiscal attendu à la somme de **135 782 €**

(pour mémoire en 2016: 136 050€)

◆ **Attributions des subventions aux associations ( 2017 DE 09)**

Après étude des différentes demandes de subventions des associations, le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité pour accorder une subvention au titre de l'exercice 2017, à savoir:

<b>ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION ACCORDEE</b>
AFM TELETHON - DELEG 89	50.00
AFSEP - SCLEROSES EN PLAQUE	30.00
A.S.E.A.M.A.S.	30.00
ABHMR SENS	30.00
ASSOCIATION FR ALZHEIMER89	30.00
GYM VOLONTAIRE CERISIERS	150.00
LES PEP 89 - pupilles de l'enseignement	30.00
UNA	100.00
UNION SPORTIVE CERISIERS	160.00
CROIX ROUGE	50.00
CENTRE GEORGES FRANCOIS LECLERC	50.00
AMICALE DE VILLECHETIVE	250.00
SENS ARTS MARTIAUX	50.00
Coopérative scolaire villechétive (Kermesse)	40.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 050€</b>

◆ **Vote du budget primitif 2017 ( 2017 DE 10)**

Après avoir eu connaissance du résultat de l'exercice 2016, du produit fiscal attendu, des dotations de l'Etat, il est donné lecture au Budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

**Section de fonctionnement :**                   **377 325.34**  
**Section d'investissement :**                   **232 379.80**

Le présent budget est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

◆ **Actualisation des indemnités des élus ( 2017 DE 11)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
Vu le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits et votés au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide, et avec effet au 01 janvier 2017, du taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints à savoir:

Suivant la strate de population de moins de 500 habitants.

**Pour le Maire :** Taux 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Pour les Adjoints :** Taux 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Dit que le montant des indemnités sera indexé en fonction de l'évolution de la grille indiciaire et reductible automatiquement pendant toute la durée du mandat.

- Dit que sera annexé le tableau récapitulatif des indemnités allouées au maire et aux adjoints.

#### ◆ RODP 2017 ( 2017 DE 12)

##### Ouvrages de télécommunications électroniques par France Télécom:

Le maire rappelle que la redevance annuelle est calculée automatiquement chaque année sur le patrimoine arrêté au 31/12/N-1 et d'après un coefficient d'actualisation. A savoir pour 2017, un coefficient de 1.2684

Patrimoine 31/12/2016	Tarif de base
Artère aérienne = 4.640 km	50.74€ / km
Artère en sous-sol = 3.369 km	38.05€ / km
Emprise au sol = 0.50 m2	25.37€ / m2

##### Lignes électriques BT par ERDF:

Le Maire rappelle que l'actualisation du montant de RODP est fixé à 1.39 % du montant de l'année précédente. Soit pour les commune de - 2 000 habitants: 200.05€ (arrondi à 200.00€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- émet un avis favorable pour que la commune reçoive la redevance d'occupation du domaine public et pour que soit établi, par le maire, les titres de recettes correspondants.

#### ◆ Questions diverses

\* Lecture des courriers reçus:

- Demande d'un candidat aux législatives de faire étape à Villechétive: Accord du conseil
- Demande de la Préfecture pour instaurer une taxe sur la publicité extérieure: Non concerné
- Demande de la CCVPO pour participer à l'organisation de la journée du patrimoine Local du dimanche 2 juillet 2017: Refus du conseil

\* Mise en place des créneaux horaires pour la tenue du bureau de vote

\* CHIESA Christian s'interroge sur la mise en place des remboursements du transport scolaire: Il est aujourd'hui difficile d'obtenir les justificatifs de paiement afin de procéder au remboursement des familles. Une solution doit-être trouvée.

\* FRISSON Frédéric demande à quel moment sera rebouchée la buse rue des Coins: la demande a été renouvelée récemment.

\* PARIS Didier informe l'assemblée que M. PALA Franck n'a pas fourni de devis pour le poteau accidenté derrière la mairie: une relance sera faite.

\* VERRIER Eric demande si la prise demandée à la Briqueterie pour les manifestations a été installée: la prise a été installée courant de semaine dernière.

**Fin de séance: 21h30**